

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1723

Artikel: L'agglomération de la Ville de Fribourg au milieu du chemin
Autor: Schnyder, Erika
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024250>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'agglomération de la Ville de Fribourg au milieu du chemin

Erika Schnyder, députée, syndique de Villars-sur-Glâne

La loi cantonale sur les agglomérations fête cette année ses 10 ans d'existence. Emanation d'esprits ouverts et précurseurs, mais accouchée dans la douleur, force est de constater aujourd'hui qu'elle n'a pas eu beaucoup d'effets dans la pratique. Certes, le Conseil d'Etat a défini un périmètre provisoire de l'agglomération -il est vrai, un peu «poussé» par une votation populaire - mais les travaux de l'assemblée constitutive et des diverses commissions s'enlisent.

Le périmètre et les tâches de l'agglomération

Défini par le Conseil d'Etat autour de la capitale, le périmètre de l'agglomération compte aujourd'hui douze communes. Il y a évidemment les communes dites de la « ceinture », à savoir Villars-sur-Glâne, Givisiez, Corminboeuf, Granges-Paccot et Marly, plus les communes périphériques, soit Avry, Belfaux, Matran, Guin, Tavel et Grolley.

Le Conseil d'Etat, lorsqu'il a défini le périmètre provisoire, a inclus les deux communes singinoises adjacentes à la Ville, à savoir Guin et Tavel, en fonction du caractère intrinsèquement bilingue du canton, qui devait apparaître dans l'agglomération de la ville centre, elle-même bilingue. Mais cette option n'a pas suscité l'enthousiasme desdites communes germanophones. Il est vrai que la Singine est, depuis longtemps, axée sur ses propres collaborations inter-régionales, tournées vers Berne.

Autre pierre d'achoppement: les tâches de l'agglomération qui, après de pénibles palabres, ont fixé les quatre axes névralgiques de l'activité des communes centres: l'aménagement du territoire comprenant la mobilité et la protection de l'environnement; la promotion économique; la promotion touristique et la promotion des activités culturelles. Les tâches relevant du domaine social, notamment, ont été volontairement omises ainsi que la possibilité, pour l'agglomération, de lever des impôts.

Cela dit, l'agglomération, selon la loi cantonale, peut effectuer d'autres tâches que celles initialement prévues par ses statuts, à condition qu'elles soient acceptées à la double majorité des communes et des votants. Contre l'avis des communes singinoises, qui demandaient la modification de cet article et le remplacement de la règle de double majorité par celle de l'unanimité, le bureau de l'agglomération, à une forte majorité, a refusé de proposer à l'assemblée des délégués d'appuyer cette proposition et de la transmettre au Conseil d'Etat. Cette sage décision évitera d'enliser l'agglomération et de retarder encore plus son fonctionnement.

Les alternatives à l'agglomération

Il reste que la tiédeur des communes singinoises -appuyée en partie par Marly -risque de paralyser l'essor de l'agglomération. Ce qui fait dire à certains que l'idée d'agglomération devrait être abandonnée au profit des fusions de communes. Cette idée est partagée par quelques édiles communaux et députés, et vise en premier lieu la fusion des deux mégapoles de l'agglomération, à savoir la Ville de Fribourg et sa grande voisine Villars-sur-Glâne. Cela reviendrait à créer une commune de 45'000 à 50'000 habitants, avec un potentiel de développement économique important. Mais cette fusion, si elle se faisait

actuellement, sonnerait définitivement le glas de l'agglomération et serait une grave erreur politique.

Même si, à terme, une fusion de ces deux villes est à envisager, elle doit absolument se faire dans le cadre de l'agglomération. Actuellement, ces deux communes connaissent les mêmes problèmes financiers et économiques de villes centres et se trouvent dans une situation financière difficile. Les plus gros investissements d'infrastructures culturelles, économiques, routières et sportives se trouvent sur leurs territoires. Les fusionner équivaudrait à aggraver leur situation sans contrepartie et renforcerait la position de la ceinture qui serait soulagée des financements lourds et pourrait mettre à profit une attractivité économique pour l'industrie à haute valeur ajoutée et pour l'habitat de qualité.

La mise en oeuvre du processus d'agglomération permet de répartir les frais d'infrastructures dont profitent l'ensemble des communes et de réaliser ainsi des économies d'échelle importantes. D'autre part, elle offre une place de véritable partenariat aux communes autour de la capitale qui, non seulement participent financièrement et économiquement à l'essor de la Ville et du centre, mais deviennent des associées à part égale et bénéficiant directement des retombées générées par les réalisations communes. Cet avantage rejaillit du reste aussi sur l'ensemble du canton, car le renforcement du centre et l'amélioration de son attractivité est profitable à tous les districts. Enfin, l'agglomération autour de la Ville sera une étape ouvrant la porte à la création d'autres agglomérations au sein du canton et à l'essor des régions.

Cela dit, si l'agglomération se heurte au front de refus des communes germanophones, il ya lieu de démarrer ce processus sans elles. En effet, les enjeux sont de taille et ne peuvent plus attendre que les tergiversations éternelles aboutissent à des résultats, qui seront, sans aucun doute, défavorables au processus lui-même.

Stratégie future et conclusions

Au niveau fédéral, l'agglomération est encouragée et même subventionnée. Des tâches cantonales ou communales peuvent recevoir des subsides fédéraux, surtout lorsqu'elles touchent des réalisations d'intérêt régional. Au seuil de la nouvelle péréquation financière, les communes ont tout intérêt à s'associer de plus en plus étroitement pour réaliser des tâches d'envergure et de le faire dans le cadre de la structure de l'agglomération. L'essor économique du canton dépend de la force de ses villes centres et précisément celle-ci requiert une union des communes gravitant autour des centres urbains.

Dès lors, si l'on ne parvient même pas à réaliser l'agglomération autour de la Ville de Fribourg, on n'arrivera jamais, dans le canton, à réaliser une seule agglomération et ce sera dommageable pour tout le monde.